

Dossier technique "Chapes et carrelage" - Revêtement de carrelage - Revêtements de sols scellés (17)

Juillet 2023

Le dossier technique « Chapes et carrelage » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires aborde le Revêtement de carrelage, en commençant par les revêtements de sols scellés (NF DTU 52.1).

Âge minimal du support

		ÂGE MINIMAL DU SUPPORT CONSIDÉRÉ	
		POSE RÉSISTABLE OU POSE FLOTANTE**	POSE ADHÉRENTE
Support structurel	Dallage sur terre pleine	2 Semaines	1 mois sous sol humide uniquement (NF DTU 13.3)
	Plancher dallé		
	Dalle pleine en béton armé collée <i>in situ</i>	1 mois	6 mois
	Dalle pleine coulée sur préalable en béton armé		
	Dalle pleine coulée sur préalable en béton précontraint		
	Plancher en béton coulé sur bacs acier colléborents	1 mois	6 mois
	Plancher constitué de dalles alvéolées ou précontraintes, à épaisseur variable et épaisseur de répartition complète coulée en œuvre	1 mois	6 mois
	Plancher servant à la protection et à l'isolation, à précontraint, à épreuve de coffrage AJFC, dalle de répartition complète coulée en œuvre	1 mois	6 mois
	Protection lourde sur étanchéité	Sans objet	2 semaines
	Ravoirages ou forme de pente sur supports ci-dessous	24 heures*	24 heures*
Support non structurel	Couche d'endrage de plancher chauffant conforme au NF DTU 65.14.1*	Type A**	2 semaines
		Type C**	2 semaines
	Couche d'endrage de plancher chauffant conforme au NF DTU 65.14.92		Après la procédure de mise en chauffe
* : âge minimum du support structurel ** : locaux intérieurs à faibles sollicitations			

Pour l'écoulement des eaux, le support doit présenter une pente minimum vers l'extérieur ou les dispositifs d'évacuation d'eau (siphon, caniveau...) de :

- 1 % dans les locaux intérieurs avec dispositif d'évacuation d'eau (siphon, caniveau...) ;
- 1,5 % en sols extérieurs.

Cas de la pose désolidarisée

Elle est nécessaire :

- pour les supports récents dont l'âge minimal est défini dans le tableau précédent ;
- sur dallage non armé ;
- dans certains cas de mise en œuvre de sous-couches isolantes (voir le NF DTU 52.10) ;
- sur les ravoirages de type D et E dans les locaux à sollicitations modérées ou à fortes sollicitations.

Pour la pose de pierres naturelles en sol intérieur, à l'exception des escaliers, l'interposition d'un film de polyéthylène dont l'épaisseur est définie dans le NF DTU 52.1 P1-2 est indispensable, quel que soit le support.

En sols extérieurs, à l'exception d'une pose scellée sur protection lourde sur étanchéité, la couche de désolidarisant doit avoir une fonction drainante.

La planéité admissible du support est fonction du type de pose :

- pose scellée adhérante : support dont la planéité maximale est de 15 mm sous la règle de 2 m ;
- pose scellée désolidarisée : support dont les tolérances de planéité maximales sont de 7 mm sous une règle de 2 m et de 2 mm sous le réglét de 0,20 m ;
- pose flottante sur sous-couche isolante : voir le NF DTU 52.10. (cf dans Dossier technique "Chapes et carrelage" - Mise en œuvre de sous-couches isolantes (11))

Caractéristiques des carreaux céramiques et assimilés

LOCAUX À FAIBLES SOLlicitATIONS	SURFACE MAXIMALE DES CARREAUX CÉRAMIQUES	EXIGENCES ATTENDUES POUR LES CARREAUX CÉRAMIQUES HORS TERRE CÉRÉMOS	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES
Intérieurs	5 ≤ 3600 cm²	Groupes A1s, A1b, B1s et B1b** avec force de rupture ≥ 1200 N	Conformes à la norme EN 14411-1 d'épaisseur ≥ 7,5 mm Classes P3 minimum ***
Extérieurs	5 ≤ 3600 cm²	Groupes A1s, A1b, B1s et B1b avec force de rupture ≥ 1400 N	Classes P4 minimum ***

* : dans le cas des surfaces à plusieurs parties distinctes, la surface maximale est limitée à 2200 cm².

** : ces groupes sont définis dans le NF DTU 52.1 P2 et sont décrits par le Référent

*** : au sens de la certification QB-21-UPC

Auteur

Cimbéton



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

**Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet**

Article imprimé le 07/02/2026 © infociments.fr